



L'IMMOBILIÈRE SAINT-MANDÉENNE

SARL au capital de 50.000 € - RCS Créteil 829 509 611

Siège social : 19 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint-Mandé

Tél : 01 77 67 77 17 – Fax : 01 77 67 77 13 - E-mail : [saint-mande@laforet.com](mailto:saint-mande@laforet.com)

N° TVA intra-communautaire : FR53829509611 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 9401 2017 000 019 015 délivrée par la CCI de Paris – Ile de France - 35, boulevard du Port - 95031 Cergy-Pontoise Cedex – Activités : Transaction et Gestion – Garanties financières Transaction et Gestion : CEGC – 16, rue Hoche – Tour Kupka B – 92919 La Défense Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021

### *Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)*

Prix de vente		Honoraires TTC
Moins de 50.000€		10% (8,33% HT) min. 2000€
Jusqu'à	199.999€	8% (6,67% HT)
De	200.000 à 399.000€	6% (5,00% HT)
De	400.000 à 599.000€	5% (4,17% HT)
Au-delà de	600.000€	4% (3,33% HT)

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

*Sauf Offre Promotionnelle en cours (applicable sur présentation du bon/flyer).*

*Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat : Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.*

### \*Cas particulier

**Honoraires au titre d'un mandat de recherche : 4.0% TTC sur le prix d'achat hors frais d'acquisition**

**Honoraires au titre d'une cession de Droit au Bail : 15% HT à la charge de l'acquéreur**

**Estimation à la vente : 150 euros par lot d'habitation, sauf offre promotionnelle en cours. Offerte en cas de mandat de vente.**



L'IMMOBILIÈRE SAINT-MANDÉENNE

SARL au capital de 10.000 € - RCS Créteil 829 509 611

Siège social : 19 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint-Mandé

Tél : 01 77 67 77 17 – Fax : 01 77 67 77 13 - E-mail : saint-mande@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR53829509611 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 9401 2017 000 019 015 délivrée par la CCI de Paris – Ile de France - 35, boulevard du Port - 95031 Cergy-Pontoise Cedex – Activités : Transaction et Gestion – Garanties financières Transaction et Gestion : CEGC – 16, rue Hoche – Tour Kupka B – 92919 La Défense Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## Locations – Barème à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 : Zone très tendue : Saint-Mandé, Vincennes, Paris ...**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
  - o 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire
  - o 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :**
  - o 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire
  - o 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 1 mois de loyer charges comprises, diminué des honoraires précités (minimum de 150 euros TTC), à la charge du bailleur. Offerts si la gestion locative nous est confiée.

### **Honoraires pour les autres baux : Commerciaux et Professionnels :**

- Visite et constitution du dossier : 12,5% HT du loyer annuel, soit 15% TTC à la charge du locataire.
- Renouvellement ou avenant de bail : 5,0% HT du loyer annuel, soit 6,0% TTC à la charge du locataire
- Rédaction du bail initial ou renouvellement : 800 € HT à la charge du bailleur
- État des lieux d'entrée : 250 € HT à la charge du bailleur

### **Parkings, Boxes, Garages :**

- Honoraires de location, rédaction du bail : 300 € TTC (50% Bailleur/50% Preneur)

## Prestations particulières

### **Honoraires d'état des lieux :**

**Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989 :** 250 € TTC à la charge du bailleur.

## Gestion locative – Barème à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021

**Forfait de 5,0% HT, soit 6,0% TTC sur loyers et provisions encaissées**

**Garantie Loyers Impayés : 2,7% TTC en sus**